

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

## Cellule de veille sociale

# Désignation des représentants du personnel du CSA au sein de la CVS

### Missions de la CVS

1. Traiter des situations individuelles complexes, qui n'ont pas pu être résolues par les différents acteurs saisis à leur niveau d'experts ou représentants.
2. Analyser de manière transversale et globale les situations (approche croisée).
3. Emettre des propositions/préconisations communes et argumentées applicables dans le cadre juridique et administratif de l'établissement
4. Notifier les préconisations à l'intéressé au terme de l'instruction.
5. Veiller à l'effectivité, au suivi des dossiers.

### Composition de la CVS

Placée sous la responsabilité du Président, elle réunit :

En qualité de membres permanents :

- La Directrice Générale des Services
- La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la QVCT
- Les représentant.e.s du personnel siégeant au CSA désigné.e.s > **proposition : Caroline YERMIA et Alexis LACROIX**
- Le / la conseiller.e en prévention
- La psychologue du travail
- Un.e représentant.e de la DRH
- Le médecin du travail
- L'infirmière du travail
- Le chargé de mission handicap
- L'assistante de service social

En fonction des situations abordées à l'ordre du jour, des membres non-permanents peuvent être invités en qualité d'expert notamment le responsable hiérarchique avec l'accord de l'agent.

### Saisine

Tout personnel peut solliciter ou alerter les membres de la CVS.

La CVS peut aussi être saisie par l'intermédiaire de « capteurs » :

- Représentant du personnel ou des syndicats de l'établissement, membres de la F3SCT
- Responsable de service ou collègue
- Membre de la CVS
- Médecine de prévention
- ...